

Ecole de Hanc

Histoire de l'enseignement primaire sur la commune de Hanc

Le petit bourg de Hanc dont la population n'a jamais dépassé 250 habitants, n'a conservé aucun souvenir, ni dans ces archives, ni dans la mémoire des vieillards de ce qu'était l'instruction primaire avant 1791. Il est probable que seul le curé s'occupait de l'enseignement en faveur de quelques privilégiés. Cependant l'ignorance n'était pas complète car un acte de mariage ainsi rédigé: «*le 16 février 1692, j'ay donné la bénédiction nuptiale à Jacques Poucy et à Marie Motheau, présents les soussignés*» est suivi de 6 signatures bien lisibles, dont quelques unes décelent une grande habitude d'écrire. Quelques baptêmes sont également signés par le parrain et la marraine mais la plupart des personnes devaient ignorer leur âge car aux actes de décès, d'un style aussi concis que celui des actes de mariages, le curé termine presque toujours par ces mots «*âgé d'environ...*»

L'enseignement primaire a commencé à être donné régulièrement vers 1816. Les instituteurs, jusqu'en 1829, ne reçurent aucune investiture et il ne reste trace de leur passage ni dans les archives de l'école ni dans celle de la mairie. Cependant, l'un d'eux vers 1820 réunissait une quinzaine de pensionnaires et environ 60 externes l'hiver. Depuis ce temps là il n'y a pas eu de pensionnaires à l'école de Hanc qui a toujours été et est encore une école mixte.

Les premiers documents relatifs à l'enseignement primaire sont inscrits au registre de délibérations du conseil municipales et des plus imposés: en voici quelques uns.

- Installation par le maire: «*Vu et enregistré l'autorisation du sieur Dujarric André instituteur à Hanc délivré, le 1 août 1829 par Mr Creusé des Chateliers délégué par Mr de la Libortière recteur de l'académie de Poitiers et qui autorise le sieur Dujarric d'ouvrir une classe d'instituteur dans la commune de Hanc.* »

Hanc le premier août 1829 et signé F Guillot le maire »

- Traitement de l'instituteur: «*Mr le maire ayant donné lecture de la circulaire de M. le préfet du 15 avril dernier et notamment l'objet concernant le traitement fixe annuel de l'instituteur primaire. Après avoir bien pénétré et scrupuleusement expliqué au conseil les dispositions de l'ordonnance royale du 14 février dernier tendant à secourir les malheureux en les faisant profiter d'une l'instruction gratuite. Le conseil s'étant ainsi divisé pour accorder ce traitement à l'instituteur, François Barbier, Jacques Jourdain, Jean Robert, Marc Cruchaudeau et François Magot ont été d'avis contraire, François Texier, Pierre Fruchard, Louis Guienne, François Guillot étaient pour mais attendu que le nombre pour le non était supérieur, ils ont délibéré qu'il n'y aurait de traitement fixe pour l'instituteur, ce qui est contraire aux bontés paternels de sa Majesté. Fait et délibéré en conseil, à la mairie de Hanc le 12 mai 1830; ont signé au registre tous les membres présents.* »

- Autres délibérations sur le même sujet: «*Aujourd'hui le 3e jour du mois de novembre de l'an mil huit cent trente trois, les membres du conseil municipale de Hanc réunis à la mairie sous la présidence de M. le maire en session ordinaire du mois de novembre et en exécution de la loi du 21 mars 1831 et de l'instruction de M. le préfet en date du 31 octobre 1832. Le conseil ainsi réuni, M. le maire propose le vote de la somme de 200 francs pour subvenir au paiement de l'instituteur primaire communal. Le conseil municipale considérant l'utilité et le besoin d'un instituteur a été d'un commun accord de voter cette somme de 200 franc pour le payer se réservant toutefois la faculté de désigner les enfants des familles indigentes qui devront aller à l'école et recevoir les leçons gratuitement*» ...suivent 9 signatures de conseillers.

De 1816 à 1829 l'école est installé dans un local appartenant à l'instituteur et ne laisse rien à désirer pour l'époque, sous le rapport du mobilier et des servitudes; mais en 1829 suite à l'installation officielle d'un instituteur breveté, la commune dut fournir le logement, le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement.

Pendant la révolution, le presbytère déclaré bien national avait été mis en vente. Ils ne s'étaient pas trouvé d'acquéreur; seules les pierres de l'église avaient été vendues et le reste devenu la propriété de la commune et qui jusqu'en 1829 l'avait loué à son profit à de pauvres diables qui ne savaient où loger. (*La maison était hantée; ils y retournaient comme on dit dans la pays.*) Aucune réparation, si

ce n'est la couverture; il n'y avait ni châssis, ni contrevents et les portes pendaient lamentablement à leur gonds: c'est ce logement que la municipalité offrit à l'instituteur en le qualifiant de très convenable; il mit son lit dans l'angle le plus éloigné des ouvertures béantes et l'hiver pour ne pas trop grelotter il ajoutait à sa couverture une des tables de sa classe et dormait là dessous d'un sommeil tranquilles car les revenants avaient disparus.

Les jours d'hiver chaque élève apportait sa bûche, coutume qui n'a disparu qu'en 1882. La salle de classe contenait des tables pour ceux qui écrivaient et des bancs seulement pour les autres, quelques tableaux de lecture et le martinet complétaient l'ameublement. Les deux sexes fréquentaient l'école, les garçons de 6 à 20 ans et les filles de 6 à 15 ans. Peu en été et environ 80 en hiver.

De 1816 à 1829 les instituteurs appartenaient à des familles aisées, ils ouvraient une classe sans formalité préalable, à leurs risques et périls. Ils percevaient eux-mêmes une rétribution scolaire de 1 franc pour les élèves ne sachant pas écrire et 1,50 franc pour les autres. Quand aux emplois accessoires, l'instituteur paraît toujours avoir rempli les fonctions de secrétaire de la mairie, mais il n'a jamais aidé le curé si ce n'est dans des circonstances imposées par l'autorité supérieure. Il a toujours su se maintenir à un niveau moral supérieur à celui du prêtre.

Chaque classe commençait et finissait par une prière. A la classe du matin, la prière était suivie de la récitation, du catéchisme où d'une leçon d'histoire sainte, puis venaient la lecture et l'écriture. La classe du soir était consacrée aux éléments de calcul, suivis de la lecture et de l'écriture comme le matin. Copies de modèle de baux, fermages, ventes, échanges etc, par les plus avancés. Les récompenses consistaient en bonne paroles et bonnes places. Des compositions avaient lieu tous les mois. Procédés disciplinaires brutaux et peu variés le martinet était à peu près le seul employé; il se composait d'un manche court et robuste et armé de plusieurs de lanières dont chacune était agrémentée de deux ou trois nœuds. Le maître, de son estrade, le lançait à l'élève en faute qui le rapportait et après l'avoir remis en tremblant, tendait la main la main ouverte pour recevoir les maudites lanières. Souvent la petite main se retournait instinctivement et le martinet frappait dans le vide. Alors la punition était doublée et les coups reçus ne comptaient pas. Pour les fautes graves, ce n'étaient plus les mains, mais les parties plus charnues qui recevaient à même les nœuds du terrible instrument. Un vieillard de 86 ans se rappelle avoir vu des filles de 13 ou 14 ans fouettées ainsi devant toute la classe par l'instituteur courroucé. Les hommes de 70 ans racontent qu'en pareilles circonstances l'instituteur les entraînaient dans la salle à côté pour leur administrer un semblable traitement qui s'entendait de la classe, à la grande hilarité des camarades. Un silence de mort s'établissait à l'approche du maître qui était aimé malgré sa brutalité.

Le catéchisme, l'ancien testament, le livre des évangiles, la bible, l'histoire sainte et les quatre fils Aymon (légende médiévale) constituaient alors toute la bibliothèque des écoliers d'alors. La leçon de lecture se donnait assez souvent aux plus avancés sur de vieux actes en parchemin que chaque élève apportait de la maison paternelle ou empruntait aux voisins. Celui qui déchiffrait couramment ces vieilles formules faisait administration de son entourage et passait pour un savant distingué. L'écriture était une non moins grande preuve de savoir. Les cahiers étaient faits avec du papier blanc en main [unité de mesure égale à 25 feuilles de papier] conçu sans être plié, ni coupé; ce qui permettait d'écrire de grandes pages demandant une longue attention et procurant un long silence au maître. Les autres devoirs se faisaient sur des cahiers séparés et de même format.

L'école recevait souvent la visite du curé qui s'installait à la place de l'instituteur, interrogeait, visitait les cahiers, faisait réciter force prières et évangile, exprimait sa satisfaction ou son mécontentement et se retirait accompagné par l'instituteur qui ne pouvait protester en silence contre cette domination surannée.

Hanc le 28 septembre 1902, l'instituteur Jean Pinet.

Monsieur l'inspecteur d'académie

La section du **Breuil Coiffault**, commune de Hanc, ne possédant une école que depuis 1867, il m'a été impossible de vous adresser la monographie demandée par votre circulaire du 1er mars dernier. Les documents les plus anciens auraient été certainement les plus intéressants mais mes recherches dans les archives de la commune ont été inutiles, il n'y a aucune pièce se rapportant à l'instruction

primaire. Les anciens du village ne se rappellent pas, d'ailleurs, avoir vu ou même entendu parler d'aucune personne y ayant exercé à un titre quelconque.

Avant 1867, la population scolaire, les garçons seulement fréquentaient à partir de 9 ou 10 ans l'une ou l'autre des deux écoles des communes limitrophes de Lorigné ou de Jouhé(Pioussay) distantes de 3 ou 4 kilomètres.

N'ayant donc sous la main aucun document ni renseignement sérieux et précis, je n'ai pu vous adresser aucun travail digne de figurer dans l'histoire de l'instruction primaire.

Daignez agréer Monsieur l'inspecteur d'académie l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués.

Au Breuil-Coiffault le 30 septembre 1902, P. Charles

Source: Archives départementales 79, transcrit par P. Ricard le 12 mars 2019.